

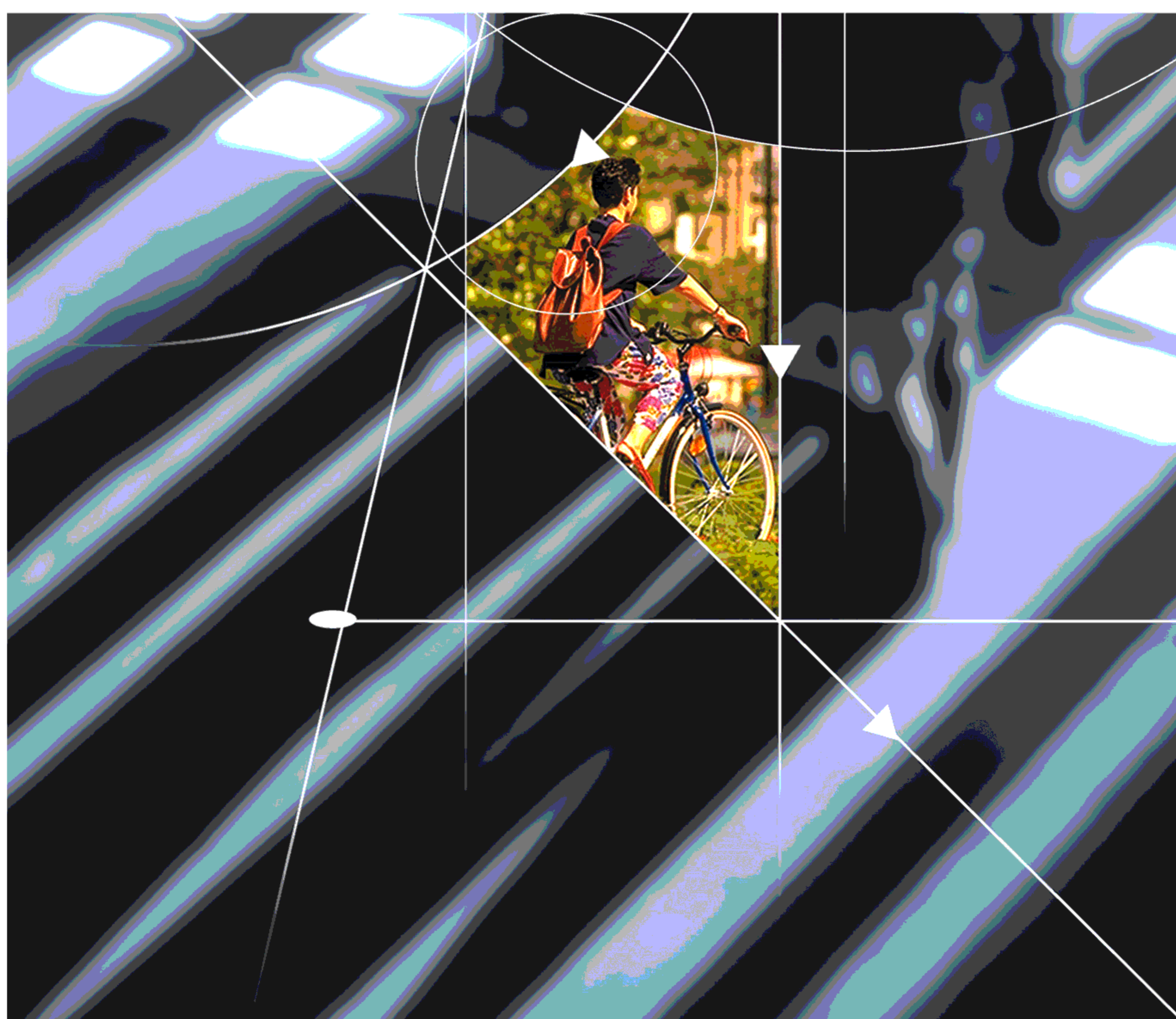
Conseil de développement Nantes Métropole

Sport et intercommunalité

Une intelligence collective
pour le sport

Propositions pour la
Communauté urbaine

Février 2008



Préambule

Le sport est devenu peu à peu une activité sociale majeure dans la société contemporaine. L'image de l'activité physique péjorativement minorée au regard d'une activité cérébrale qui lui serait forcément supérieure appartient désormais au passé. Être sportif est aujourd'hui valorisant physiquement, socialement, économiquement.

Dans ce contexte, le sport continue d'être traité avec une spécificité sociale et territoriale qui ne correspond plus aux réalités du moment. Beaucoup de schémas anciens restent en vigueur pour régir une activité humaine qui, pourtant, épouse son temps.

Par ailleurs, l'approche de cette activité est encore basée sur une opposition binaire entre un sport qui serait paré de toutes les vertus (dépassement de soi, fair-play, bénévolat..) et son contraire qui serait entaché de tous les défauts (violence, dopage, argent...).

Le débat, posé en ces termes, conduit à une impasse.

Au plan local, le sport est un dossier qui relève traditionnellement de l'échelon communal. Chaque adjoint aux sports tient à souligner l'importance de la "politique sportive" de sa commune. Mais peut-on encore avoir 24 politiques sportives dans la Communauté Urbaine sachant que les pratiquants attachent une importance très relative à des "frontières" communales qu'ils franchissent en tous sens ?

Est-il possible, quand la nouvelle Ville qui se dessine se situe maintenant à l'échelle d'une aire urbaine de 800 000 habitants, de continuer à développer une approche municipale ?

Les acteurs du sport, associatifs et institutionnels, sont eux-mêmes structurés selon des schémas anciens d'organisation territoriale. Ils reconnaissent que ce mode d'organisation doit être dépassé et réflé-





chissent pour élaborer de nouvelles démarches. Il est pourtant incontestable que le sport soit devenu un phénomène si important qu'il faille désormais le prendre en compte dans les politiques de développement territorial.

Le Conseil de Développement s'est attaché à souligner à plusieurs reprises cette nécessité en demandant à la Communauté Urbaine de se saisir de ce thème, même si les compétences statutaires choisies ne concernent, pour l'instant, que la réalisation de grands équipements. Le sport est un des éléments qui participent à l'identité d'un territoire et, comme pour nombre de sujets, le périmètre d'approche du développement sportif n'est plus celui des seules communes.

Pour obtenir des avancées au bénéfice de tous, le Conseil de développement s'est d'abord appuyé sur ses propres forces pour proposer une démarche innovante en matière de prise en compte du sport.

Il a fait travailler au sein d'un pôle de réflexion spécialisé les acteurs spécifiques du sport (CROS, CDOS, OMS, Profession sport 44, clubs sportifs) mais aussi les parents

d'élèves (FCPE), des personnalités extérieures et des associations oeuvrant dans différents domaines.

Le Conseil n'a pas souhaité, et ce n'est pas son rôle, réaliser des études statistiques détaillées, mais organiser une série de réflexions issues de la société civile pour tenter de construire une

"intelligence collective pour le sport"

Les questionnements ont été de tous ordres et sans tabous :

- ▶ Doit-on faire une priorité de la pratique du sport-santé ?
- ▶ Qu'est-ce que le sport de haut niveau ?
- ▶ Quelle est la part prise par le spectacle sportif ?
- ▶ Le sport a-t'il autant de vertus éducatives et civiques qu'on le dit ?
- ▶ Quelle est la part du sport dans l'activité économique ?
- ▶ Le sport est-il un élément de l'attractivité du territoire ?
- ▶ Faut-il construire une piscine olympique quand certains enfants ne savent pas encore nager et que les clubs demandent d'abord des équipements pour former leurs nageurs ?

- ▶ Quelle est la bonne hiérarchisation des équipements ?
- ▶ Quelles sont les attentes des habitants et coïncident-elles toujours avec celles des acteurs du sport ?
- ▶ Y a-t'il, dans la Communauté urbaine, une inégalité devant la pratique sportive (répartition des équipements...) ?
- ▶ Tout va-t'il bien dans le meilleur des mondes sportifs possibles ?

Le Conseil a publié plusieurs documents pour préciser son approche de l'activité sportive, un Forum public a été organisé.

Le Conseil s'est également attaché le concours d'étudiants qui ont réalisé, dans le cadre de leur cursus universitaire, différents travaux d'enquête et d'analyse.

Outre qu'elle permet de renforcer le lien avec l'Université, cette méthode contribue aussi à interroger les universitaires et à les ouvrir à la prise en compte de la dimension sportive dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

À l'issue de cet ensemble de travaux, le Conseil a souhaité faire le point et présenter aux élus une synthèse de ses propositions.

Il est apparu que le sport relève de l'intérêt communautaire, encore faut-il en préciser le contenu.

L'approche du Conseil veut dépasser les seuls aspects techniques et administratifs.

Le Conseil ne souhaite pas le transfert à la Communauté urbaine de l'ensemble des compétences exercées aujourd'hui par les communes en matière de sport. Il va de soi que la gestion des personnels, l'aide aux petits clubs, la gestion des équipements, la proximité sont probablement destinés à rester communaux.

Par contre, il paraît souhaitable que la Communauté urbaine prenne en compte la réalisation des grands équipements à rayonnement métropolitain et la mise à niveau de ceux existants.

L'objectif du Conseil est donc de proposer des éléments pour dessiner les contours d'une future compétence intercommunale dans le domaine du sport.



L'objectif du Conseil est de proposer à la Communauté Urbaine qu'elle devienne, dans le futur, l'instrument de recherche de la cohérence et le régulateur d'une politique sportive ambitieuse

C'est une invitation à la construction d'un projet sportif global pour le territoire

C'est une ambition d'innovation pour une Métropole dont l'attraction est fondée sur sa capacité à inventer l'avenir

Propositions pour l'avenir

Sport et équilibre de la société.....	6
» La santé et la pratique sportive	
» La santé et le sport de compétition	
» L'éducation	
Sport et aménagement du territoire	12
Évolution des pratiques sportives	14
» L'observation	
» Le haut niveau	
De nouveaux équipements.....	18
Un projet sportif participatif	20
Publications du Conseil	22



Sport et équilibre de la société

La santé et la pratique sportive

Lorsque l'on parle de sport santé, on pense d'abord aux jeunes parce que les exigences de la compétition conduisent à des détections très précoces. Mais au-delà des jeunes, c'est l'ensemble de la société qui est concernée. L'allongement de la durée de la vie permet aujourd'hui à d'alertes septuagénaires de graver les cols du Tour de France. La population est jeune de plus en plus longtemps, ce qui implique une nécessité toujours plus forte de maintien en forme. Cela signifie que, s'il faut encourager les enfants à avoir une pratique sportive, ludique puis éventuellement compétitive, il faut aussi et surtout renforcer le message destiné aux plus âgés et notamment aux 40-60 ans pour développer la pratique d'une activité physique régulière.

La sédentarité, conséquence de l'organisation sociale moderne, est un facteur important de pathologies. Il faut donc une pratique de disciplines diversifiées, largement ouvertes à tous les publics

et des installations de proximité. La pratique du vélo, comme celle de la marche à pied sont excellentes et cela pose la question des pistes cyclables et des cheminements piétonniers. Il faut pouvoir marcher, courir, nager, faire du vélo et cela relève souvent des compétences déjà existantes de la Communauté urbaine.

Les grandes politiques peuvent aussi trouver leurs bases dans les aménagements du quotidien. C'est un message fort de santé publique.

Le développement d'une politique de sport-santé implique donc un ciblage coordonné et organisé vers différents publics : jeunes (prévention et lutte contre l'obésité), personnes handicapées, seniors... Cela suppose la multiplication des lieux de pratique, en lien notamment avec l'émergence des activités proches de la nature : randonnée pédestre, cyclotourisme, escalade...



Propositions pour la Communauté urbaine

Afficher une priorité de santé publique

S'appuyer sur les compétences existantes pour :

- développer le réseau de pistes cyclables en le sécurisant (enjeu de déplacements mais aussi de santé),
- développer les réseaux piétonniers (loisirs et déplacements professionnels, notamment en zone urbaine)

Innover en créant un réseau de parcours-santé à travers le territoire avec l'implantation d'équipements publics pour les parcs, les squares, les rues...

Mettre en oeuvre une communication appropriée sur une cartographie des aménagements favorisant la pratique d'une activité physique

Ces actions ne doivent pas concerner que le seul territoire administratif de la Communauté urbaine mais faire l'objet d'une action concertée dans le cadre de l'aire urbaine

Sport et équilibre de la société

La santé et le sport de compétition

S'agissant du sport de compétition, la médecine du sport reste, de l'aveu même des spécialistes, une médecine assez pauvre. Elle n'a pas encore les lettres de noblesse d'autres disciplines.

Il est pourtant fondamental de disposer des moyens nécessaires pour procéder à une bonne évaluation des pratiques sportives : méthodologies de préparation, suivi, tests...

Le sport peut en effet donner lieu à des pratiques excessives à l'origine de pathologies plus ou moins graves. La valorisation de la perfor-

mance, parfois utilisée dans des politiques locales d'image, conduit souvent au surentraînement des sportifs.

Deux centres médico-sportifs existent dans l'agglomération nantaise (Nantes et Rezé), ce qui est aujourd'hui insuffisant, alors qu'il faut encourager leur fréquentation et améliorer leur qualité. Le CMS de Nantes accueille 3 000 sportifs par an en moyenne, ce qui reste encore très modeste par rapport à l'ensemble des pratiquants.



Propositions pour la Communauté urbaine

Faire de la Communauté urbaine le lieu de développement et de régulation des Centres médico-sportifs

Les CMS pourraient, à cette occasion, conforter leur activité multidisciplinaire en faveur d'un plus grand nombre de sportifs et mieux prévenir les excès

Faire passer de deux à quatre les plateaux de suivi médico-sportif pour harmoniser la desserte de l'ensemble des communes

Sport et équilibre de la société

L'éducation

Le sport est une éthique et, à ce titre, porteur de valeurs éducatives et civiques.

Dans ce contexte, le sport est largement utilisé dans les politiques éducatives, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'institution scolaire.

La politique de la Ville fait également un usage abondant de la pratique sportive. Le bilan de ces actions est largement positif mais des interrogations subsistent quant à l'efficacité continue du sport en termes éducatifs.

Quelques études universitaires (Sébastien Roché, Luc Collard, Marie Choquet...), des colloques d'élus et de techniciens du sport mettent en lumière des lacunes.

La pratique des sports d'épuisement ou de combat ne présente pas nécessairement toutes les vertus. Il y a nécessité aussi d'une éducation à la modération sportive.

Par ailleurs, la société évolue vite ; Les objectifs de mixité sociale, clamés haut et fort, sont souvent mis à mal par la réalité.

L'image du sport est souvent ternie par des pratiques liées aux excès du professionnalisme et l'exemplarité n'est pas toujours au rendez-vous.

Dans ce contexte, les politiques

d'animation sportive méritent un soin tout particulier.

L'encadrement des jeunes doit être confié à des éducateurs bien formés à la fois aux problématiques du sport et à celles de l'évolution de la société en général. C'est un enjeu de société.

Plus globalement et au-delà de la question des "valeurs" attribuées au sport dans l'éducation il y a des analyses fines à opérer sur la capacité générale du système scolaire à jouer son rôle en matière d'initiation à la pratique sportive.

Il y a des inégalités importantes dans l'accès aux installations sportives et certains établissements peuvent parfois être démunis en matière d'équipements.

Une analyse intercommunale de la situation des scolaires en matière d'accès et d'utilisation des équipements sportifs serait un élément précieux de diagnostic territorial.



Propositions pour la Communauté urbaine

Superviser une politique globale de formation des éducateurs sportifs et leur répartition territoriale

S'appuyer sur l'Université pour conforter et développer localement une recherche "sport-éducation"

Établir un diagnostic territorial des accès des scolaires aux équipements sportifs

Assurer l'accessibilité des équipements sportifs aux personnes handicapées et notamment les plus jeunes

Sport et aménagement du territoire

Le Conseil de Développement a regretté à plusieurs reprises, notamment à l'occasion de l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), l'absence de prise en compte des questions sportives dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, la question des modes de déplacement liés à la fréquentation des équipements sportifs, notamment par les jeunes, constitue un thème récurrent de la réflexion du Conseil.

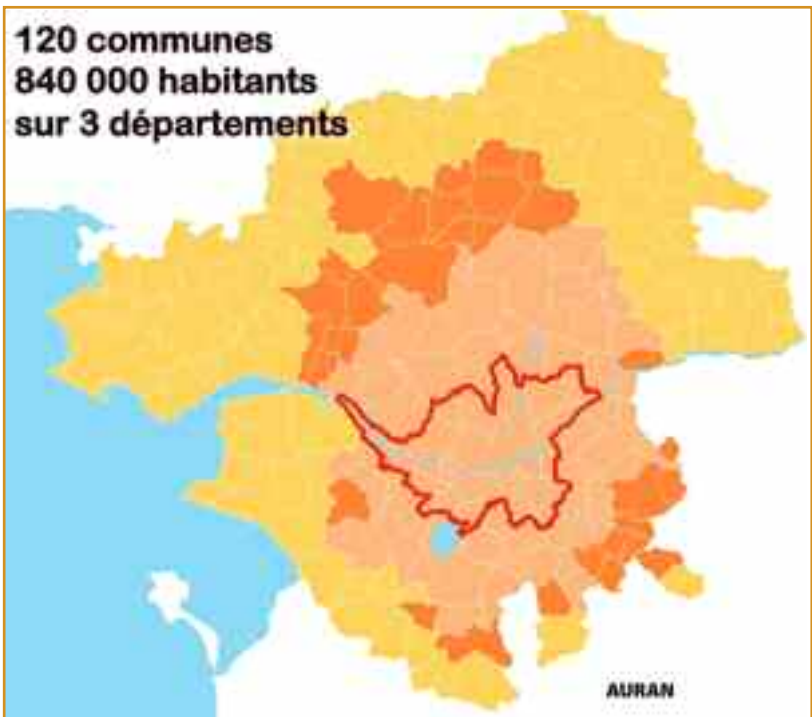
Le contexte de l'évolution du territoire rend indispensable de nouvelles approches.

Les frontières traditionnelles, politiques et administratives, sont transgressées par les habitants qui dessinent un territoire de vie souvent différent de celui projeté par leurs élus.

Les acteurs du sport eux-mêmes souhaitent faire évoluer leurs structures, encore souvent calquées sur le schéma administratif ancien.

La Communauté urbaine a aujourd'hui une occasion à saisir pour faire preuve d'innovation en inventant une approche des questions urbaines qui prenne en compte le sport dans toutes ses dimensions.

Le territoire de la vie quotidienne dessine la nouvelle ville



Propositions pour la Communauté urbaine

Intégrer systématiquement les questions sportives (pas seulement les équipements) dans les documents d'urbanisme et de prospective territoriale (PLU, SCOT, Projet de territoire)

Intégrer la dimension sportive dans tous les projets urbains, notamment les plus emblématiques

Intégrer de manière spécifique la question sportive dans les PDU (Plans de déplacements urbains) : accessibilité, liaisons inter-équipements...

Initier une démarche globale de schéma territorial du sport, tenant compte de l'existant et des besoins pour l'avenir

Évolution des pratiques sportives

L'observation

Les travaux conduits par le Conseil de développement ont mis en évidence l'existence d'une grande quantité de données statistiques relatives au sport.

Les acteurs du sport disposent de bases de connaissances tout à fait considérables.

En revanche, l'analyse globale de ces données est encore assez par-

cellisée. C'est pourtant la base essentielle pour définir une politique sportive globale.

Il y a nécessité d'un instrument d'analyse et de diagnostic des pratiques sportives, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.



Propositions pour la Communauté urbaine

Créer un outil d'observation, d'analyse et de diagnostic

Compte tenu de son expérience, l'AURAN est la structure appropriée pour mettre en œuvre cet outil au service d'une politique sportive

Évolution des pratiques sportives

Le haut niveau

La question du haut niveau est récurrente dans les discussions entre les communes et les clubs sportifs. La définition du haut niveau prête d'ailleurs souvent à confusion compte tenu des écarts qui peuvent exister entre l'approche juridique, telle qu'elle résulte des textes légaux, et l'appréciation locale. Quoiqu'il en soit, il y a un réel besoin d'harmonisation des disciplines qui permettrait d'équilibrer et

de répartir l'implantation des pratiques sportives de haut niveau —et des équipements qui les accompagnent— dans les différents secteurs du territoire.

Une gestion concertée de la cohérence du haut niveau serait également un facteur de rationalisation et d'économie (équipements, subventions...)



Propositions pour la Communauté urbaine

Une harmonisation intercommunale des critères de définition du sport au plus haut niveau

Une prise en charge intercommunale des mises aux normes d'équipements utilisés dans le cadre de la pratique du sport de haut niveau et une rationalisation de leur utilisation

La définition d'une politique de pôles d'excellence sportive

De nouveaux équipements

Un des éléments constitutifs d'une future compétence intercommunale réside dans la construction d'équipements. Une hiérarchisation de ces équipements devra déboucher sur une programmation des investissements nécessaires.

Dans ce domaine, les exemples extérieurs méritent d'être analysés. Lille Métropole a décidé, par exemple, en 2004 un programme de développement prévoyant, dans les 10 ans, piscine olympique, palais omnisports, vélodrome couvert, stade d'eaux vives, rénovation d'une patinoire et nouveau stade de football.

À Nantes, les demandes des acteurs sportifs concernent :

- ▶ les piscines manquantes (à la fois en termes de réponse aux besoins et en approfondissant la réflexion sur un grand équipement de type olympique)
- ▶ les patinoires
- ▶ un stade couvert pour l'athlétisme, éventuellement accompagné de salles spécialisées
- ▶ un vélodrome couvert
- ▶ des équipements spécialisés : salles de sports de raquette et sports de combat, murs d'escalade

- ▶ un stade "d'eaux vives"
- ▶ des gymnases pluridisciplinaires
- ▶ des équipements de plein air à vocation de loisirs et de pratique sportive, tant terrestre que nautique.
- ▶ plusieurs lieux de pratique bouliste.

La demande du grand public porte davantage sur les équipements du quotidien : pistes cyclables, zones piétonnes agréables favorisant le développement de la marche.

Il faut donc une vraie concertation pour établir la hiérarchie des équipements à réaliser.

Faute de ce débat, on assistera à la montée des revendications catégorielles ou communales et à des blocages improductifs.

Dans le même esprit, la question de la gestion des équipements (neufs et existants) pourrait faire l'objet d'une nouvelle approche permettant de renouveler les formules de gestion des équipements, qu'ils soient publics ou privés (clubs propriétaires).



Propositions pour la Communauté urbaine

Élaborer une hiérarchisation des équipements et une stratégie de réalisation en concertation avec les acteurs du sport

Faire preuve d'exemplarité en matière de prise en compte des exigences du développement durable dans la réalisation des équipements

Réfléchir à une certaine polyvalence des équipements pour sortir d'une trop grande spécialisation par discipline, en y intégrant éventuellement d'autres services (garde d'enfants, restauration...)

Une politique de plein emploi des équipements

La prise en compte des disciplines à faible effectif mais à fort rayonnement

Afficher une volonté d'innovation : un équipement phare au Sud-Loire

Les acteurs sportifs s'accordent pour placer parmi les priorités la question des piscines et des patinoires. L'occasion doit être saisie pour la réalisation d'un grand équipement polyvalent piscine-patinoire.

L'innovation pourrait résider dans l'adjonction d'autres disciplines (murs d'escalade par exemple) et de services pour l'accueil du public (restauration,

boutiques mais aussi locaux de clubs, lieux de convivialité, house clubs...). Après un grand équipement culturel (le Zénith) au Nord-Loire, une initiative a été annoncée en faveur du Sud. Un grand équipement sportif, innovant et audacieux dans sa conception, viendrait renforcer à la fois l'équilibre du territoire et son attractivité globale.

Un projet sportif participatif

Une future compétence de la Communauté urbaine devra s'appuyer sur l'élaboration d'un projet participatif.

C'est la condition indispensable pour comprendre l'ensemble des évolutions et des bouleversements de la société.

Il est important de bâtir un avenir appuyé sur des éthiques et sur des morales.

L'éthique sportive participe au développement du territoire, non seulement sur le plan économique mais aussi et surtout en termes d'épanouissement humain.

L'attractivité des territoires se fonde sur une harmonie sociale, sur la qualité du "vivre ensemble", sur l'intelligence collective de la société civile et les acteurs du sport en sont parties prenantes.



Propositions pour la Communauté urbaine

Mettre en oeuvre une instance territoriale de concertation permanente. Le Conseil de Développement peut être la base de ce centre de ressources et de propositions qui constituerait un atout de premier plan pour l'identification des enjeux

Intégrer le sport et les activités physiques dans l'Agenda 21 de Nantes métropole

Capitaliser sur l'expérience des Offices municipaux des sports et les accompagner vers des formules de coopération intercommunale

Susciter des recherches locales sur la place du sport et son rôle dans la société (bourses universitaires, séminaires réguliers...)

Définir une approche du "spectacle sportif" et de son mode de gestion dans une politique sportive territoriale globale (événementiel, sport professionnel...)

Publications du Conseil

- ▶▶ "Ouvrir un débat intercommunal sur le sport" - Document de propositions - septembre 2004
- ▶▶ Forum public "Sport et intercommunalité" : Les Actes - octobre 2004
- ▶▶ Note de Jean Joseph Régent, Président du Conseil de développement, à Jean-Marc Ayrault, Président de la Communauté Urbaine de Nantes - mars 2006
- ▶▶ "Sport et intercommunalité : l'exemple de la communauté urbaine de Nantes" - Mémoire de Master "Management des activités physiques et sportives" - Adeline Munilla - septembre 2002
- ▶▶ "Pratiques sportives et territoire : l'exemple du basket-ball et du volley-ball à Nantes" - Mémoire de Géographie - IGARUN - Olivier Bourmaud - 2002
- ▶▶ "Sport et territoire - Le développement de la natation à l'échelle d'un nouveau territoire : la Communauté Urbaine de Nantes" - Mémoire de Master "Villes et Territoires" - Olivier Bourmaud - juin 2004
- ▶▶ "Sport et intercommunalité - Éléments de diagnostic et d'analyse pour le Conseil de développement" - Mémoire de Master "Villes et Territoires" - Julien Glotain - octobre 2007

Conseil de développement Nantes Métropole



Sport et intercommunalité, une intelligence collective pour le sport

Note de propositions pour la Communauté Urbaine

Février 2008



Conseil de développement Nantes Métropole

Tour Bretagne - 44047 NANTES Cedex 1
Tel. 02 40 99 49 36 - Fax 02 40 99 48 56
Courriel : conseil-de-developpement@orange.fr
www.nantes-citoyennete.com

Président : Jean Joseph Régent
Directeur : Gabriel Vitré

